

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 janvier 2009 – 9 h 30

« Les différents modes d'acquisition des droits à la retraite en répartition : description
et analyse comparative des techniques utilisées »

Document N°15

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les différents régimes à l'étranger : synthèse des travaux de l'OCDE

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Cette note présente une vue exhaustive des différents modes d'acquisition des droits à la retraite à l'étranger, utile pour éclairer et mettre en perspective la situation française.

Ce panorama s'appuie sur les travaux de l'OCDE, qui a constitué une base de données des principaux systèmes de retraite étrangers, tant sur les régimes de retraite obligatoire¹ que sur ceux facultatifs².

Dans les vingt-sept pays recensés dans le tableau joint³, les retraités disposent d'un niveau minimum de revenus qui peut prendre diverses formes :

- minimum social sous condition de ressources ;
- pension forfaitaire, universelle (ouverte à tous les citoyens et proportionnelle à la durée de résidence dans le pays) ou propre au système de retraite (ouverte aux seuls cotisants et proportionnelle à la durée de cotisation) ;
- pension garantie selon le niveau de revenus⁴.

Le niveau de ces minima diffère selon les pays et peut-être relativement élevé dans certains cas (par exemple, 31 % du salaire moyen au Pays-Bas)⁵.

En ce qui concerne les régimes de retraite assuranciels obligatoires (qui sont ceux qui nous intéressent pour nos travaux), six pays seulement parmi ceux recensés – Argentine, Australie, Chili, Danemark, Mexique et Pays-Bas – disposent uniquement de régimes privés en capitalisation.

Dans les autres pays⁶, il existe des régimes publics en répartition, complété pour cinq d'entre eux par des régimes privés en capitalisation – Suède, Pologne, Portugal, Slovaquie et Norvège. Ces régimes assuranciels par répartition sont très majoritairement en annuités. Seuls quatre pays ont des régimes en points – Allemagne (depuis 1992), France, Norvège et Slovaquie – dont un en complément d'un régime en annuités (France) et trois seulement ont mis en place des régimes de comptes notionnels et ce depuis peu – l'Italie depuis 1995, la Suède depuis 1998 et enfin la Pologne depuis 1999 (la Lettonie et la Roumanie, deux pays non membres de l'OCDE, disposent aussi d'un régime de comptes notionnels).

Si, par nature, les régimes en comptes notionnels et en points ainsi que les régimes en capitalisation prennent en compte pour le calcul de la pension l'ensemble de la carrière (à l'exception notable de la Norvège qui ne prend en compte que l'accumulation de points des vingt meilleures années), la situation est plus disparate entre les pays disposant de régimes en

¹ OCDE, « Les pensions dans les pays de l'OCDE : panorama des politiques publiques », OECD publications, Paris, 2007.

Whitehouse Edward, « Pensions panorama : retirement income systems in 53 countries », Worldbank and OECD publications, Washington, 2006.

² OECD « Complementary and private pensions throughout the world », OECD publications, Paris, 2008.

³ Les principaux pays de l'OCDE ainsi que quelques pays d'Amérique du Sud.

⁴ La frontière entre pension forfaitaire proportionnelle à la durée de cotisation et pension garantie est assez floue dans certains cas.

⁵ Toutes nomenclatures reposent sur des choix de classification qui ont pour but de caractériser l'architecture des systèmes de retraite : la nomenclature de l'OCDE classe les différents régimes selon leur nature (redistributive ou assurantielle, obligatoire ou pas) et non selon le caractère public ou privé de leur organisation. La prochaine version de la publication « Les pensions dans les pays de l'OCDE : panorama des politiques publiques », à paraître en juin 2009, fournira une mise à jour du tableau récapitulatif contenu dans cette note.

⁶ Excepté l'Irlande où n'existe qu'un dispositif de pension forfaitaire.

annuités : quatre prennent en compte les meilleures années (au minimum les 25 meilleures – cas de la France –), trois les dernières, mais une majorité d’entre eux prennent en compte l’ensemble de la carrière, ce qui les rapproche des régimes en points ou en comptes notionnels.

Enfin, les droits à retraite dans les régimes par répartition sont revalorisés par les salaires en ce qui concerne les salaires portés au compte et par les prix après liquidation à l’exception notable de la Belgique, de l’Espagne, de la France et du Portugal – qui revalorisent les droits avant liquidation par les prix, et de la Norvège – qui revalorisent les droits après liquidation par les salaires. Deux pays, la Finlande et le Portugal, indexent les salaires portés au compte sur la base d’un « mix » entre une revalorisation par les prix et par les salaires. De même, quatre pays, la Finlande, la République Tchèque, la Slovaquie ainsi que la Suisse, revalorise les pensions liquidées sur la base d’une formule mixte. Notons enfin que l’Autriche et la Grèce n’ont pas de règles qui définissent explicitement le mode revalorisation des droits après liquidation.

	Existence d'un « minimum »			Régimes assuranciers obligatoires		Prise en compte de la carrière	Revalorisation des droits	
	minimum social	pension forfaitaire	pension garantie	Public en répartition	Privé en capitalisation		Avant liquidation	Après liquidation
Allemagne	X			Points		Complète	Salaires	Salaires
Argentine		X			X	Complète	-	-
Australie	X				X	Complète	-	-
Autriche	X			Annuités		40 meilleures années	Salaires	Discretionnaire
Belgique	X		X	Annuités		Complète	Prix	Prix
Canada	X	X		Annuités		34 meilleures années	Salaires	Prix
Chili	X				X	Complète	-	-
Corée du Sud		X		Annuités		Complète	Salaires	Prix
Danemark	X	X			X	Complète	-	-
Espagne			X	Annuités		15 dernières années	Prix	Prix
Etats-Unis	X			Annuités		35 meilleures années	Salaires	Prix
Finlande			X	Annuités		Complète	80 % salaires et 20 % prix	20 % salaires et 80 % prix
France	X		X	Annuités Points		25 meilleures années Complète	Prix Prix	Prix Prix
Grèce	X		X	Annuités		5 dernières années	Aligné sur le secteur public	Discretionnaire
Irlande	X	X				-	-	-
Italie	X			Comptes notionnels		Complète	PIB	Prix
Japon		X		Annuités		Complète	Salaires	Prix
Mexique		X	X		X	Complète	-	-
Norvège		X	X	Points	X	20 meilleures années	Salaires	Salaires
Pays-Bas		X			X	Complète	-	-
Pologne			X	Comptes notionnels	X	Complète	Salaires	Prix
Portugal			X	Annuités	X	40 meilleures années	25 % salaires et 75 % prix	Prix
Rép. Slovaque			X	Points	X	Complète	Salaires	50 % salaires et 50 % prix
Rép. Tchèque	X	X	X	Annuités		30 dernières années	Salaires	33 % salaires et 67 % prix
Royaume-Uni	X	X	X	Annuités		Complète	Salaires	Prix
Suède			X	Comptes notionnels *	X	Complète	Salaires	Salaires – 1,6
Suisse	X		X	Annuités		Complète	Salaires	50 % salaires et 50 % prix

* Complétés par un régime en capitalisation publique.